



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétitions

Question écrite n° 118373

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le symbole fort du drapeau national français déployé par nos champions lors de leur arrivée après un succès à l'occasion de compétitions sportives. En effet, voir un champion français déployer un drapeau de son pays et s'en couvrir les épaules est perçu avec une fierté nationale par les spectateurs du pays vainqueur. Il ne s'agit pas d'une marque de nationalisme mais comme un hommage à son pays et au peuple auquel on appartient. De nombreux pays ont déjà convaincu leurs sportifs de porter aussi leur drapeau national. La diversité des drapeaux ainsi portée par ces sportifs vainqueurs montre que cette pratique n'est pas agressive, mais tout au contraire le symbole d'une joie partagée. Dès lors, il conviendrait que les pouvoirs publics puissent promouvoir auprès du CNOSF cette pratique du drapeau national déployé lors de nos compétitions sportives. Il lui demande donc si elle compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le déploiement de son drapeau national par le sportif vainqueur marque effectivement le lien fort avec la Nation. La spontanéité de cette action en renforce l'impact. C'est pourquoi, sans privilégier un vecteur spécifique pour la promotion d'une telle action, le Ministre des Sports s'engage à ce que les termes de la question posée soient largement relayés auprès des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118373

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10018

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3981